

GUIDE PRATIQUE DE VOTRE CURE



AVANT VOTRE CURE

VOTRE PRESCRIPTION DE CURE

Une cure thermale est un **acte médical** et doit obligatoirement être prescrite par votre **médecin référent (généraliste ou spécialiste)**. La cure thermale comprend **18 jours** de soins effectifs (**pas de soins le dimanche**).

LA PRISE EN CHARGE

Votre **médecin prescripteur** remplit un questionnaire de prise en charge fourni par les caisses primaires. Il précise la (ou les) orientation(s) thérapeutique(s) pour laquelle (lesquelles) la cure est prescrite, ainsi que le choix de la station :

BAGNÈRES DE BIGORRE - GRANDS THERMES

Cet imprimé rempli doit être adressé à votre caisse d'affiliation. Vous recevrez votre **PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE** de cure thermale qui vous assure :

- 65 %* des frais de cure (ou 100 %* si vous êtes exonéré du ticket modérateur).
- 70 % des honoraires médicaux de surveillance thermale (tous les médecins n'assurent pas le tiers payant).

* hors complément tarifaire. La réforme tarifaire de 2014 assure le maintien du taux de prise en charge des cures thermales à 65% du tarif forfaitaire de responsabilité. Le prix limite de facturation, fixé annuellement par la CNAM, laisse à la charge du patient le complément tarifaire variant d'une trentaine à une soixantaine d'euros (à régler directement à l'établissement thermal).

LA RÉSERVATION DE VOTRE CURE

Il est indispensable de réserver votre cure aux Grands Thermes le plus tôt possible (avant l'accord de votre caisse).

Remplissez avec soin votre

FICHE DE RÉSERVATION

(date de début de cure et tranche horaire souhaitée) et retournez-la aux Grands Thermes accompagnée du versement d'arrhes ou d'un justificatif de CMU ou de prise en charge à 100%.

Faites votre réservation en ligne sur thermes-bagneres.fr

Vous recevrez une :

CONFIRMATION DE RÉSERVATION

vous indiquant les dates et tranches horaires retenues pour vos soins.

Elle est **absolument nécessaire** à votre arrivée en cure.

Prenez rendez-vous dès votre réservation avec le médecin thermal de votre choix, qui vous prescrira le traitement et les soins adaptés à vos besoins (liste des médecins thermaux jointe).

De Mars à Novembre

RHUMATOLOGIE (RH) 🚰

AFFECTIONS PSYCHOSOMATIQUES (PSY) 🚰

VOIES RESPIRATOIRES (VR) 🚰

Possibilité de double orientation 🚰

Suivant votre niveau de ressources (plafond fixé chaque année par la Sécurité sociale) ** :

· 65 % d'un forfait pour **frais de séjour** vous sont versés (Base : forfait fixé à 150 €).

· 65 % des **frais de transport** (Base : billet SNCF 2e classe aller-retour, même si le voyage est effectué en voiture).

** Renseignez-vous auprès de votre Caisse

IMPORTANT : la prise en charge administrative vous **sera indispensable lors de votre arrivée**. Si vous ne l'avez pas reçue avant votre départ en cure, contactez votre caisse d'affiliation (sinon vous serez obligé de faire l'avance des frais de cure).

IMPORTANT : vous devez absolument voir le médecin thermal avant le début de vos premiers soins (la veille si possible).

Les Grands Thermes bénéficient de la présence de médecins thermaux rattachés à l'établissement.

N'oubliez pas de réserver votre hébergement.

Les **Grands Thermes** vous proposent **le forfait Rési'therm** : (cure + hébergement à la Résidence des Thermes*** face aux Grands Thermes + 1er RV médical) : **1 seul appel téléphonique au 05 62 95 86 00**.

Un catalogue des hébergements est disponible sur le site de l'Office de Tourisme.

Annulation : si, pour des raisons de force majeure, vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer votre cure, nous vous remercions de nous en informer par courrier accompagné de la confirmation de réservation **AVANT la date de début de cure**. Les arrhes vous seront ensuite remboursées.

AVANT DE PARTIR, N'OUBLIEZ PAS

- **Prise en charge** de cure reçue de votre caisse d'affiliation.
- **Confirmation de réservation** reçue des Grands Thermes.
- **Dossier médical** : votre médecin thermal aura besoin de vos carnet de santé, radios, examens, lettre de votre médecin traitant, pour établir l'ordonnance thermale.
- **Accessoires de cure obligatoires pour les soins de balnéothérapie** : maillot (short de bain interdit) et bonnet de bain, sandales antidérapantes réservées à la cure, ; éventuellement appareil ORL individuel (à noter : en cas de besoin, **tous ces accessoires sont vendus** à l'accueil).
- **Dossier d'hébergement** (adresse, dates, plan, téléphone...).

A VOTRE ARRIVÉE EN CURE

- 1 • Vous avez **rendez-vous avec votre médecin thermal**.
N'oubliez pas votre dossier médical, votre prise en charge et un moyen de paiement (tous les médecins thermaux n'assurent pas le tiers payant).
- 2 • Présentez-vous aux **Grands Thermes** (Grand Hall) où une hôtesse vous conseillera et vous orientera vers vos soins.
- 3 • **Inscription : elle doit être effectuée avant vos premiers soins.**
Pour l'inscription, vous devez présenter vos :
 - **Confirmation de réservation**
 - **Attestation d'assuré social**
 - **Prise en charge (volet 2)**
 - **Ordonnance médicale délivrée par le médecin thermal**Un **planning de cure** récapitulant tous vos horaires de soins vous sera remis. A présenter chaque jour pour accéder aux différents soins.
- 4 • Les **Grands Thermes** pratiquent le tiers payant avec certains organismes. Seul le règlement du ticket modérateur vous sera demandé.

VOTRE CURE AU QUOTIDIEN

- L'établissement est ouvert tous les jours du lundi au samedi, jours fériés compris.
- **Le linge de cure vous est fourni quotidiennement** : 1 peignoir et 2 draps de bain.
 - 1 kit d'accueil vous est offert* comprenant : 1 sac de cure, 1 porte ordonnance, 1 gobelet, 1 jeton.
- Prévoir un maillot de rechange pour votre confort.
- En fin de cure** : une **ATTESTATION DE CURE** destinée à votre mutuelle vous est délivrée.

*pouvant varier en fonction du protocole sanitaire en vigueur

NOS SERVICES +

LE FORFAIT RESI'THERM

- Un simple appel au **05 62 95 86 00** pour réserver votre cure thermale aux Grands Thermes, votre 1^{er} rendez-vous médical et votre hébergement à la Résidence des Thermes, face à l'établissement de soins.
- A nous les démarches... à vous le Confort et les nombreux avantages que vous réserve cette formule inédite :
- Accès à Aquensis offert
 - Carte Privilège offerte.

LES PROGRAMMES DE SOINS COMPLÉMENTAIRES

- Pour compléter efficacement les soins thermaux, des programmes ciblés vous sont proposés sur 3 semaines :
- « **FIBRO'ALGIE** », proposé aux curistes souffrant de syndromes algiques et fibromyalgiques
 - « **SÉRÉNI'THERM** », orienté sur les troubles anxieux, le surmenage et les troubles du sommeil
 - « **QUIÉTUDE** », programme ciblé sur la gestion du burn out
 - « **PROTECT DOS** » ciblé sur le mal de dos
 - « **INSPYR** » rééducation et confort respiratoire.

ANIMA'THERM

- Un service d'animations spécifique aux Grands Thermes vous propose des sorties conviviales du lundi au vendredi : balades, visites, conférences (carte à l'unité ou sur 3 semaines).

LES PASS CURE D'AQUENSIS

- Pour vous détendre dans un cadre d'exception, les **Pass Cure** détente et forme vous offrent la possibilité d'accéder au spa thermal Aquensis à des conditions privilégiées durant votre séjour thermal (hors fermeture technique de 2 à 3 semaines en juin). Tarif valable pour le curiste et un accompagnant

MÉDECIN THERMAL

- La visite chez le médecin thermal de votre choix est un préambule obligatoire au démarrage des soins thermaux.
- Nous vous conseillons de prendre rdv dès la réservation de votre cure, en vous référant à la liste des médecins thermaux disponible sur simple demande ou sur notre site web.

Pour tout litige ne concernant pas un service de santé, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par courrier : Monsieur Daniel BOULIN – Médiateur du thermalisme – 157 chemin de Garia – 64300 LAA MONDRANS.

GRANDS THERMES 65202 BAGNÈRES DE BICORRE cedex - Tél. 05 62 95 00 23 - e-mail : info@thermes-bagneres.com - www.thermes-bagneres.fr

